

A. BEHAGIEL
Rédacteur en chef.

L'INDÉPENDANT

Des Iles Saint-Pierre et Miquelon

A. LELANDAIS
Administrateur gérant.
MIQUELON - ARCHIVES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENT payable d'avance,
St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au BUREAU du JOURNAL,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.
ANNONCES à la 4^{me} page (*la petite ligne*), 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RÉCLAMES (*la ligne ordinaire*) 50 —
AVIS, dans la 2^e ou la 3^e page 40 —
Les longues publicités sont payables par trimestre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Un télégramme de Halifax annonce que la chambre, par treize voix de majorité, se serait prononcée contre le ministère dans la question de la suppression des sous-préfectorales.

Le cabinet tout entier aurait offert sa démission au Chef de l'État.

SOMMAIRE.

Bulletin de l'extérieur. — Echos du Conseil général. — Chronique maritime. — Liste de souscription des naufragés de Miquelon. — Voie. — Port. — Chronique judiciaire. — Conseil général. — Variétés. — Connaissances utiles. — Mouvement du port. — Annonces.

BULLETIN DE L'EXTÉRIEUR

Le courrier d'Europe, n'étant pas arrivé, au moment où nous mettons sous presse, nous remettons notre bulletin au prochain numéro.

ÉCHOS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 24 novembre.

S'il faut dépenser en 1887, 70,000 fr. pour procurer à nos écoles un nouveau local, il n'est pas moins nécessaire d'en dépenser 3,000 pour avoir, tous les huit jours, des télégrammes de Paris, de la bonne source. C'est du moins ce que pense M. Cordon qui aime à faire grand avec la caisse de réserve. Il a, probablement, à l'égard de celle-ci, les mêmes idées qu'un autre membre du Conseil M. Th. Clément lequel ne se sentira complètement satisfait, il n'en fait point mystère, que quand il n'y aura plus un centime à y «pourrir».

M. Cordon n'est pas satisfait de l'abonnement avec la compagnie du câble anglais qui procure, cependant, aux habitants de la colonie, pour la modique somme de 108 fr. par an des télégrammes de presque chaque jour les tenant au courant des événements intéressants qui peuvent se produire sur les différents points du globe.

Il ne se soucie pas de qui peut se passer à l'étranger. Il n'en faut que des télégrammes venant de France et puisée «à la source même des nouvelles immédiates».

Aussi ne s'arrête-t-il pas à cette considération mesquine que les dits télégrammes, qui ne seront cependant qu'hebdomadaires, nous coûteront vingt-huit fois plus cher que ceux que nous recevons journallement d'Halifax.

L'agence havas, au service si admirablement organisé, qui peut si aisément se procurer des informations d'un caractère semi-officiel, et dont presque tous les journaux de France et de l'étranger sont tributaires, ne paraît pas cependant à M. Cordon présenter, sous le rapport du nombre et de la qualité des informations, du bon marché et de l'exatitudé, des garanties suffisantes. Il faut une personne «sûre» choisie à Paris par M. le Chef du service de l'Intérieur.

Et il n'estime pas trop élevée la somme de 1,200 fr. qu'il propose de payer à cette personne sûre comme indemnité de son travail de rédaction et du soin que lui donnera l'expédition des télégrammes, alors que l'agence télégraphique la mieux renseignée se contenterait pour le même objet, d'une allocation au moins 3 fois moindre.

Les dépêches, qui vont nous coûter 3,000 fr., seront adressées à M. le Chef du service de l'Intérieur. Il les fera afficher après les avoir communiquées aux diverses personnes dont M. Cordon a eu la prévoyance de dresser la nomenclature.

Inutile d'ajouter que la presse locale, dans la dite nomenclature, est complètement passée sous silence.

N'est-il pas suffisant que les dépêches comme tous autres renseignements qui arrivent au gouvernement local, continuent à être exclusivement communiquées à la Feuille Officielle?

La proposition, dont vient de donner lecture M. Cordon, est combattue par M. Dupont qui ne voit pas l'utilité pour la colonie de cette dépense de 3,000 francs venant, pour 1887, s'ajouter à tant d'autres.

Elle est au contraire soutenue par le représentant de l'administration.

Le chef du service de l'intérieur s'en montre aussi satisfait que si elle exprimait ses propres idées et déclare l'appuyer de tout son pouvoir. Il ne songe pas, lui non plus, à s'adresser à une agence télégraphique, et accepte de s'entendre avec quelqu'un de sûr, offrant des garanties sérieuses au point de vue de la rédaction et de l'envoi régulier des télégrammes.

Vainement M. Légasse fait-il observer que la proposition de M. Cordon devrait être étudiée sérieusement et que le Conseil général ne saurait voter la dépense de 3,000 francs demandée sans s'être assuré, en renvoyant la dite proposition à une commission, que les avantages à recueillir sont en rapport avec la somme dépensée.

Vainement encore, M. Dupont ajoute-t-il: qu'au train dont y va le Conseil, la caisse de réserve sera bientôt épuisée, qu'il faudra alors se procurer des ressources en allant puiser par la voie d'impostes nouveaux dans la poche des contribuables et que l'on ne doit pas s'exposer au reproche de «gaspillage».

L'allocation demandée par M. Cordon est votée par MM. Mazier, Clément, Cordon, Cantaloup, Lefèvre et M. Légasse. Quatre voix, seulement, se prononcent pour le rejet, celles de MM. Dupont, Norgeot, Salomon et Yon.

Sur la demande de M. Norgeot, à laquelle il n'a pas été immédiatement répondu, et que rappelle M. le Président au moment de passer au vote, il est déclaré par le représentant de l'Administration que la presse non officielle recevra, elle aussi, communication des dépêches dont il s'agit.

M. le Chef du service de l'Intérieur,

dès l'allocution votée, s'empresse de proposer d'envoyer de suite, sur les fonds qui viennent de lui être accordés, un télégramme pour s'entendre avec quelqu'un à Paris.

Mais il lui est observé qu'il n'y a pas une urgence telle qu'on ne puisse se borner à écrire par le prochain courrier et, aussi, qu'il ne serait pas correct d'user en 1886 des fonds votés pour 1887.

Séance du 28 novembre 1886.

L'ouverture de la séance est annoncée pour une heure. On s'attend à une discussion animée. Elle va avoir pour notre petite population tout l'attrait d'une première pour un Parisien.

Bien ayant l'ouverture des portes, les places réservées aux heureux porteurs de billets sont occupées et un public nombreux se presse dans les couloirs.

Le bruit s'est répandu, depuis deux jours, que l'imprimerie du gouvernement est bien malade. Son état serait désespéré. Elle semblerait n'avoir que peu d'heures à vivre. La crise, qui doit tuer ou sauver la malade, a paru à l'administration devoir être provoquée à bref délai. C'est sans doute la raison pourquoi le Conseil, qui n'est cependant pas composé de mécréants, n'observe pas aujourd'hui le repos religieux du dimanche.

De jeunes anglais du High Life viennent à passer et s'inquiètent de ce qui peut causer dans un quartier d'habitude si paisible, une aussi fiévreuse animation.

On leur expose le cas de la pauvre imprimerie.

Est-elle déjà morte?

Non, répond-t-on, mais elle ne va guère mieux.

Cinq livres qu'elle en réchappera!

Tenu.

Les paris s'engagent sur toute la ligne.

On se croirait bientôt sur le turf.

La suppression de l'imprimerie est, «grand favori». On trouve cependant, à 25 contre 1, parieurs pour le maintien.

Tout à coup, même, ceux-ci deviennent plus audacieux. Ils viennent de recevoir de personnes bien informées, comme on dit en argot de course, un important «tuyau»

L'affaire serait dans le sac. Ce soir l'imprimerie se portera à merveille, l'Administration ayant gagné à sa cause MM. tel et tel, celui-ci et même celui-là.

Ce racontar fait pâlir deux messieurs qui parlaient déjà d'offrir des fonds à M. Lelandais et de lui proposer une association.

Les appréciations contradictoires s'entrechoquent et les esprits s'échauffent.

Heureusement les portes s'ouvrent.

Un a un, les dix conseillers, dans la grave attitude que commande la circonstance, vont lentement s'asseoir autour de la table fatidique.

M. le Chef du service de l'Intérieur arrive à son tour précédé du verre d'eau habituel qui remplace pour lui dans les luttes parlementaires, la tasse de café noir de feu M. Thiers.

La séance est ouverte s'écrie, d'une voix un peu blanche, M. le Président.

La parole est à M. Th. Clément.

Celui-là est un bon, murmure un habitué des séances, . . . mais il va parler de-

vant des sourds!

Cette observation irrévérencieuse n'est heureusement pas entendue du gendarme qui veille au maintien du bon ordre et du respect dû au Conseil.

M. Th. Clément est net et incisif.

Son réquisitoire contre la pauvre malade sonne comme une fanfare de hallali.

Rien n'est brutal comme les chiffres. Et M. Clément a l'inhumanité d'en écraser l'imprimerie déjà toute pantelante.

Mais à ces chiffres, qu'il n'est pas aisés de refuter, on répond par le thème, bien connu depuis quelques séances, «des enfants du pays que l'on ne saurait sacrifier». Sur ce thème, qu'ils ne comptent pas sans raison devoir être cette fois encore sympathique, MM. Cantaloup, Yon, et le représentant de l'Administration se livrent, en vrais virtuoses, à des variations diverses où ils rivalisent de tendresse pour les pauvres orphelins que la malheureuse imprimerie laisserait derrière elle.

«Cette compassion», répliquent MM. Clément et Salomon, «part d'un bon naturel. Mais quittez ce souci», nous ne sommes pas, nous, non plus, sans entrailles.

Si ce n'est que le sort des pauvres orphelins qui vous préoccupe, ils trouveront, dans l'imprimerie civile, une mère pleine de jeunesse, de santé et d'activité qui leur fera oublier la maman bien âgée, bien infirme et qui n'était plus de son temps dont le décès est par eux, depuis longtemps, prévu.

Non ce n'est pas seulement le sort de ces malheureux qui me touche riposte le représentant de l'Administration. Vous parlez de M. Lelandais, mais c'est lui surtout qui m'intéresse.

Suivant, pour l'imprimeur civil les plus civils des compliments. Et exécutant, sur la corde raide du paradoxe, les plus charmants tours de force, M. le Chef du service de l'Intérieur développe, avec chaleur, cette thèse généreuse, que ce serait l'imprimerie civile elle-même qui devrait demander le maintien de celle du gouvernement.

Ce pauvre M. Lelandais il serait littéralement écrasé par un travail au dessus des forces de son personnel.

L'honorable représentant de l'administration oublie que ce personnel trop restreint, les orphelins sur le sort desquels il a eu le tort de s'apitoyer, viendraient au moins le quadrupler.

D'ailleurs, continue M. le Chef du service de l'intérieur, il y aurait-il bien possibilité pour le gouvernement de donner à l'imprimerie de l'Indépendant ses travaux à exécuter et pour celui-ci de les accepter?

L'Indépendance de l'imprimerie civile n'aurait-elle pas gravement à en souffrir?

Ah, s'il n'y avait pas l'Indépendant! C'est de lui que vient tout le mal!....

D'où il suit, et M. Lelandais se le tiendra pour dit, que quand on veut travailler pour l'administration, il faut nécessairement abdiquer son indépendance.

Cependant, malgré le discours du plus vigoureux des défenseurs de l'imprimerie du gouvernement, il demeure évident que la journée n'est pas encore décidée en sa faveur.

Entre l'opinion de MM. Clément et Salomon qui, seuls, soutiennent qu'on doit dès à présent laisser mourir la malade de sa belle mort et celle de MM.

Mazier, Cordon, et Cantaloup qui veulent lui prêter encore de longs jours, vient se placer l'avis de MM. Dupont, Légasse, Lefèvre, Norgeot et Yon, les opportunistes de la circonstance.

Ceux-ci voudraient bien la laisser vivre pour une année encore mais avec des lisières.

On pourrait lui donner de quoi entretenir un petit personnel permettant au gouvernement de faire imprimer, sous ses yeux, la Feuille officielle, réduite au rôle, que le Conseil estime être le sien, de bulletin hebdomadaire des nouvelles administratives, et les autres documents que l'administration semble désirer ne pas confier à une main profane.

Ce «mezzo terme» semble rallier la majorité du Conseil.

Malheureusement pour ceux qui veulent n'accorder à la mourante que des jours qui seront comptés et rendre fort étroit le lit sur lequel elle devra attendre la mort, la question sur laquelle on doit voter, au moment de passer au vote, est on ne peut plus mal posée.

Le représentant de l'administration est trop avisé pour ne pas l'observer et aussi pour en faire la remarque.

La confusion qui doit en résulter ne peut qu'être à son avantage. La majorité qui vient de se former va se désagréger après un vote qui l'aura désorientée.

Et le Président, sans qu'on lui crie: casse cou, met aux voix la question de savoir (à principes de la séparation des attributions qu'êtes vous devenus?) si l'imprimerie du gouvernement sera supprimée ou maintenue.

Et le Conseil d'en voter dare dare, par sept voix contre trois, le maintien.

Il ne vient à l'esprit d'aucun de ses membres qu'ils se substituent, ainsi au pouvoir administratif.

Cependant un seul droit est le sien, celui de voter ou de refuser les allocations. Il ne saurait lui appartenir de vouloir administrer et maintenir ou supprimer une institution dont l'existence, comme la direction, sont entre les mains de l'administration seule.

A chacun son rôle Au Conseil général de voter les subsides qui peuvent prolonger l'existence de la malade; au gouvernement de les employer si et comme il le juge à propos!

Il faut cependant fixer le chiffre de la somme qui sera allouée pour l'entretien du personnel de l'imprimerie. Il ne suffit pas de décider, mais il faut encore assurer son existence.

Par assis et levé, les 8000 fr. demandés par l'administration sont votés sans rechigner!

Les résolutions de la majorité de tout à l'heure, et c'est là ce que le représentant de l'Administration attendait comme conséquence du vote précédent, sont allées rejoindre les neiges d'antan.

L'intérêt de la discussion pour le plus grand nombre est épousé. Et la foule s'écoule en exprimant ses impressions.

Au dehors les parieurs désappointés s'écrient que la course entre les deux imprimeries n'a pas été égale; que celle du gouvernement a évité les obstacles, doit être reputée «disqualifiée», et qu'en conséquence les paris ne seront pas payés.

Le Conseil cependant, les bruits de la rue sont-ils venus jusqu'à lui? s'aperçoit un peu tard qu'il n'a rien fait pour l'imprimerie civile de ce qu'il déclarait il y a quelques instants vouloir faire et qu'il a donné à l'imprimerie du Gouvernement au contraire bien plus qu'il ne se proposait. Et il essaie, mais vainement, de se raccrocher aux branches d'un amendement qui peut être stérile.

H vient de voter 8,000 fr. pour le personnel dont la suppression de l'imprimerie eût fait des orphelins ce n'est pas sans doute pour qu'ils touchent ces 8,000 fr. sans rien faire.

C'est cependant à ce résultat que conduira l'amendement.

Celui-ci tend en effet à ce que la somme de 3122 fr. demandée par l'administration, au titre dépenses diverses de l'imprimerie, soit employée à des travaux qui seraient exécutés par l'imprimerie civile.

M. le Chef du service de l'Intérieur, déclare, doucement: s'il reste sur les 3122 fr. que j'ai demandés et que vous allez voter, quelque chose qui n'a pas été employé à faire face aux travaux que

mon imprimerie pourra exécuter je l'emploierai comme vous le désirez.

Il pourrait ajouter, mais il ne le juge pas nécessaire: Et comme les 3122 fr. dont il s'agit seront complètement absorbés à l'imprimerie du gouvernement, pas un centime n'ira à l'imprimerie civile.

Et le Conseil général de voter allégrement les dits 3122 fr.

Ce n'est plus l'imprimerie du gouvernement qui est malade.

C'est la confiance que l'imprimerie civile croyait pouvoir placer dans l'appui du Conseil général qui est morte.

A. B.

Chronique Maritime.

Le Progrès nous a apporté dimanche dernier, à son retour de Miquelon la triste nouvelle d'un sinistre, qui plonge dans le deuil de nombreuses familles de cette localité, et leur enlève les bras qui subvenaient à leur existence.

L'Eclair n° 2 ayant à bord le sieur Alexandre Coste, patron et neuf autres personnes, les sieurs Edouard Guyon, Léoni Dismard, Benjamin Coste, Louis Vigneau, Coste Fortuné, Désiré Coste, Fortuné-Emile Coste, Amédée Vigneau, Désiré Vigneau, était parti de Saint-Pierre pour Miquelon, le vendredi 26 novembre, à 11 heures du matin. Il a chaviré vers 3 heures à 500 mètres environ de Mirande, dans les parages de l'anse à la demoiselle.

Le sinistre a pu être vu de terre par le sieur Autain de la ferme de Mirande. Le vent soufflait en ce moment avec violence, et le malheureux bateau, allant à la dérive, s'est bientôt dérobé au regard du dit Autain qui ne pouvait malheureusement lui porter secours.

Une petite goëlette anglaise, arrivée mardi à St-Pierre, croit avoir vu l'Eclair n° 2 flottant entre deux eaux avec ses voiles dessus entre Lameline et l'île Verte.

On croit que l'infortuné bateau n'était pas suffisamment lesté, et était trop chargé dans ses hauts.

Il portait à Miquelon aux familles des victimes de ce naufrage, leurs provisions d'hiver.

Le Progrès est allé, hier, à la recherche de la triste épave dans les parages où elle a été signalée, mais la brume était trop épaisse et il a du bientôt rentrer à St-Pierre.

Peut-être se trouve-t-il encore à bord les cadavres de quelques uns des naufragés!

L'Indépendant croit devoir, s'inspirant des pensées si bien exprimées par M. Th. Clément à la séance du Conseil général de mardi, ouvrir dans ses colonnes, en faveur des parents nécessiteux des victimes, une souscription dont le produit sera versé chaque semaine entre les mains de M. le Trésorier-Paye de St-Pierre qui voudra bien se charger de les faire parvenir à Monsieur le Maire de Miquelon.

M. St-Martin Légasse, conseiller général de Miquelon nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante à l'occasion de la souscription à laquelle il s'empresse de donner son généreux patronage:

St-Pierre Miquelon, le 2 décembre 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'informer que vous aviez intention d'ouvrir, dans les colonnes de votre estimable journal, une liste de souscription pour venir en aide aux familles des dix pauvres marins embarqués, vendredi dernier, sur la goëlette Eclair allant à Miquelon, et dont le naufrage n'est malheureusement que trop certain.

En vous remettant la somme de cent francs, destinée à cette bonne œuvre, je viens vous remercier tant personnellement qu'au nom de ces familles, toutes dignes d'intérêt, de l'initiative que vous voulez bien prendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

S.-M. LÉGASSE, neveu,
Conseiller général de la circonscription de Miquelon

Liste de Souscription en faveur des naufragés de Miquelon

4^e Liste.

MM. le Commandant 30 fr. — Légasse, Conseiller général 100. fr. — d'Ingramard, Chef du service de l'Intérieur 10 fr. — Mazier, Paul, Président du Conseil général 21 fr. 60. — Le Journal l'Indépendant 25 fr. — Letournoux, 21 fr. 60. — Collège, 21 fr. 60. — Minier, pharmacien 21 fr. 60. — Venot, Président de 1^{re} Instance 5 fr. 00. — Siegfried, 5 fr. — Caperon, Procureur de la République p. i. 10 fr. — Th. Clément, Conseiller général 10 fr. — Clément, Joseph, père 20 fr. — Betts, 10 fr. 80. — Les Sœurs de Saint-Joseph, 15 fr. — Littaye, père, 25 fr. — Lechartier, Olivier, 5 fr. 40. — Yon, Conseiller général, 5 fr. 40. — Cantaloup, 10 fr. 80. — Lefèvre, Marie, Conseiller général 6 fr. 50. — Un anonyme 16 fr. 20. — Un anonyme 25 fr. — Hubert, Eugène, 2 fr. 70. — Lefèvre, Pierre, 16 fr. 20. — Mignot Alphonse 10 fr. — Salomon Eugène 21 fr. 60.

La patache coûte en moyenne 800 fr. par an.

Si vous la supprimez, il vous faut faire l'acquisition de deux embarcations, une petite péniche, et son annexe, wavy ou doris. — Il faudra des voiles et d'autres accessoires; d'où une première mise de fonds de 1,200 fr. en chiffre ronds. Quant à l'entretien, ils élèveraient moyennant à 400 fr. par an.

Y a-t-il, Messieurs, une économie bien sévère?

A un autre point de vue, la patache sert au Chef de la colonie et lui permet d'économiser pour se rendre à Langlade ou à Miquelon en tournée, les frais de passage sur le Progrès, qui s'élèvent, vous le savez, à 100 fr. par voyage.

Il y a lieu de peser ces diverses considérations avant de prendre une décision mais je m'empresse de le répéter, je ne pose aucunement la question de cabinet.

Extrait du compte rendu officiel de la séance du 24 novembre.

M. CORDON. — J'ai une proposition à faire au Conseil, laquelle, se rattache au budget. Je vous demande donc MM. de bien vouloir la prendre en considération. J'en demande en outre la discussion immédiate.

Messieurs.

La colonie n'est point favorisée sous le rapport des nouvelles télégraphiques. Les télégrammes quotidiens qui nous parviennent d'Halifax par la voie du câble anglais contiennent en effet des renseignements intéressants à coup sûr, mais complètement étrangers à la politique, au commerce, à l'existence même de la France.

Une dépêche hebdomadaire de Paris, prise à la source même des nouvelles immédiates, rédigée et transmise par une personne de confiance, offrirait à la population de St-Pierre un attrait particulier. J'ai donc l'honneur de prier le Conseil général de vouloir bien inscrire au budget un crédit de 3.000 fr. dont voici la destination :

1^o frais matériels de dépêches (50 mots en moyenne);

2^o indemnité mensuelle de 100 fr. à la personne spécialement chargée de la rédaction et de l'envoi;

3^o frais minimes d'Imprimerie.

Je proposerai en outre au Conseil de charger M. le Chef du service de l'Intérieur de s'entendre avec quelqu'un de sûr offrant des garanties pour l'envoi et la rédaction de ces dépêches. — Les dépêches seraient adressées à M. le Chef du service de l'Intérieur, et distribuées après impression aux chefs de service, aux membres du Conseil général, du Conseil municipal, de la Chambre de commerce et affichées par les soins de l'Administration.

M. DUPONT. — Je demande tout simplement le rejet de la proposition de M. Cordon. Cette proposition nous invite d'inscrire au budget une somme de 3,000 francs et sur cette somme une rente de 1,200 francs devra être prélevée pour appointements de la personne chargée de l'envoi hebdomadaire d'une dépêche soit 100 francs par mois. Je ne vois point à quoi cela pourra nous servir. En continuant à augmenter les dépenses ainsi que nous sommes en train de le faire, on nous accusera inévitablement de gaspiller les fonds; et de cette manière la caisse de réserve sera bientôt épuisée.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Messieurs, j'appuie de tout mon poids la proposition de l'honorable M. Cordon. Il est hors de doute que nous ne sommes pas favorisés au point de vue

CONSEIL GÉNÉRAL

Omission au compte rendu officiel de la séance du 22 novembre.

Au compte rendu officiel publié dans le dernier n° de l'Indépendant à la séance du 22 novembre, ont été omises les observations suivantes de M. le Chef du service de l'Intérieur à l'occasion de la discussion de l'article 5 du budget à 1^{er} douane.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — J'appuie la proposition de l'honorable M. Norgeot. Je n'entends nullement, Messieurs, me constituer en défenseur de la patache. J'ai simplement le devoir de vous donner des renseignements au point de vue budgétaire.

des correspondances télégraphiques, les télex d'Halifax sont intéressants pour les personnes au courant de la politique anglaise, mais ils ne nous suffisent pas, et nous avons tous intérêt à avoir des nouvelles de France aussi fréquentes et aussi complètes que possibles.

Je prie le Conseil général de voter le crédit de 3,000 francs proposé par M. Cordon, et si comme je l'espère, vous lui donnez vos suffrages, vous pouvez compter que je ferai toutes diligences pour m'entendre avec quelqu'un de sûr, offrant des garanties sérieuses au point de vue de la rédaction et de l'envoi régulier des télex.

M. CORDON. — Je n'approuve pas la réponse de M. Dupont. Il s'est servi, en effet, du terme « gaspiller », et certes, dans ma proposition, je ne demande pas à ce que les fonds soient gaspillés. Le seul but de ma proposition est que nous puissions recevoir des nouvelles exactes sur la situation des affaires en France. J'ai demandé à cet effet, l'ouverture d'un crédit de 3,000 francs parce qu'il était nécessaire qu'un crédit quelconque fut ouvert. D'ailleurs, M. le chef du service de l'Intérieur pourrait prendre des informations à ce sujet, et, si l'on peut dépen-
ser moins d'argent, je ne demanderai pas mieux. J'en ai parlé à MM. les directeurs des compagnies, mais, ces messieurs, m'ont tous répondu qu'ils ne pouvaient s'engager à prendre d'abonnement de ce genre.

M. DUPONT. — Je n'ai pas accusé M. Cordon de vouloir gaspiller les fonds, j'ai dit seulement que si nous acceptions sa proposition, on pourrait nous taxer de gaspilleurs de fonds.

M. NORGEOT. — Je ne puis m'empêcher de reconnaître l'utilité incontestable de recevoir des dépêches ainsi que le propose M. Cordon. Mais, la somme de 3,000 francs me paraît exagérée, et je crois qu'une somme de 2,000 francs serait suffisante.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — On pourrait toujours voter la somme de 3,000 francs à titre provisoire: il sera toujours temps de la réduire.

M. SALOMON. — Personnellement, je serais enchanté d'avoir des nouvelles télégraphiques plus intéressantes que celles que nous lisons chaque semaine dans la Feuille Officielle ou l'Indépendant; mais, je trouve que cette proposition n'est pas d'un intérêt suffisamment général pour être adoptée par le Conseil. Elle intéresse plutôt une certaine classe qui peut très bien se casser pour avoir des dépêches de France une fois par semaine, comme cela s'est déjà fait, du reste. Pour ma part, j'y soussignerai volontiers; mais, quant à engager les finances de la colonie pour une proposition que je ne considère pas comme d'absolue nécessité et d'ordre général, je m'y refuse.

M. NORGEOT. — Mais, les dépêches sont affichées et tout le monde peut les lire.

M. LEGASSE. — Une proposition demandant un crédit de 3,000 francs mérite d'être étudiée sérieusement, et on ne peut voter cette somme à la légère, sans savoir si les services rendus seront en rapport avec la somme dépensée.

M. DUPONT. — C'est sans doute pour avoir des nouvelles de la Bulgarie.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Au contraire, ces dépêches ne vous parlerait de la Bulgarie que dans les cas graves, mais elles parleront surtout de la France.

M. NORGEOT. — Ces dépêches, d'ail-

leurs devront être communiquées à l'Indépendant lequel possède une presse privée et dont l'établissement est accessible à tous.

M. DUPONT. — Nous allons ainsi de dépenses en dépenses. La Commission financière vous propose 80,000 fr. pour diverses constructions, et si vous ajoutez encore 3,000 fr. par ci, 3,000 fr. par là, je crois que ces jours-ci nous nous verrons dans l'obligation de fouiller dans les poches des contribuables et d'augmenter les impôts.

M. LEGASSE. — Il faut bien remarquer que toutes les propositions contenues dans le rapport de la Commission financière soit d'utilité première.

M. DUPONT. — Il nous faut cependant y regarder à 2 fois car si nous continuons ainsi, la caisse de réserve sera bientôt épuisée.

M. CLÉMENT. — Nous avons encore 250,000 fr. à dépenser avant de fouiller dans la poche des contribuables.

M. NORGEOT. — Puisque la proposition que je viens de faire à l'instant au Conseil, proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de 2,000 fr. pour le service des dépêches télégraphiques, n'a pas paru suffisante au Conseil, je demande maintenant une somme de 2,500 fr.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Elle peut ne pas suffire. J'insiste près du Conseil pour le vote de la somme proposée par l'honorable M. Cordon.

M. LEGASSE. — Il vaudrait mieux soumettre cette affaire à l'étude d'une Commission.

M. SALOMON. — Je suis de l'avis de M. Légasse, cette proposition doit être renvoyée à la Commission financière.

M. CLÉMENT. — Je n'en vois pas l'utilité. La Commission financière examinera votre proposition, et, dans son rapport, ne vous fera connaître que ce que vous savez déjà, à savoir que les compagnies ne veulent pas prendre d'abonnement et que le prix du mot est de 0 fr. 60.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Il y a plusieurs mois l'administration avait demandé à la compagnie du câble français si elle pourrait accorder des abonnements à prix réduits. La proposition n'a pas abouti, le journal l'Indépendant n'a pas été plus heureux.

M. DUPONT. — Il est vrai que pour l'instant le prix d'une dépêche est fixé exceptionnellement à 0 fr. 60; il est hors de doute que ce chiffre augmentera tout tard, et il ne serait pas impossible que d'ici à quelque temps, le prix du mot fut porté à 1 fr. 40; et, je vous avoue que les nouvelles que nous recevrons ne me paraissent pas assez intéressantes et en rapport avec le lourd sacrifice que nous nous imposerions.

M. SALOMON. — Si le prix du mot augmente on viendra vous demander d'augmenter le crédit; et, du moment où vous aurez voté 3,000 fr. vous serez obligés d'en accorder davantage.

M. LE PRÉSIDENT. — Acceptez-vous, MM. le renvoi, à une Commission de la proposition de M. Cordon.

Par assis et levé, le Conseil n'accepte pas ce renvoi.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, je consulte le Conseil sur l'adoption de la dite proposition.

M. DUPONT. — Je demande le scrutin public.

(Le scrutin public est accordé).

On voté pour MM. Mazier, Clément, Cordon, Légasse, Cantaloup et Lefèvre.

Ont voté contre MM. Yon, Norgeot, Dupont et Salomon.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Le Conseil m'autorise-t-il d'envoyer sur les fonds votés un télex pour m'entendre avec quelqu'un à Paris?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est inutile, on a le temps de correspondre.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est bien entendu qu'aujourd'hui réception, ces dépêches seront communiquées à l'Indépendant.

M. LEGASSE. — Il me semble que cet hiver les dépêches seront de peu d'importance; et l'on pourrait retarder l'effet de cette décision jusqu'au 1^{er} avril.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Au contraire, c'est en ce moment que les nouvelles politiques sont le plus intéressantes, et je tiens à dire à l'honorable M. Salomon qu'à mon avis toutes les classes de la population peuvent et doivent être appelées à en profiter.

M. SALOMON. — Cette somme de 3,000 francs devant être inscrite au budget de 1887, la proposition ne peut donc avoir son effet qu'à partir du 1^{er} janvier prochain.

Extrait du compte rendu officiel de la séance du 28 novembre.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons continuer la discussion du budget par l'article 5 § 2 lequel a pour objet l'imprimerie du Gouvernement, et présenter un chiffre de 8,000 fr. pour la solde et 3,122 pour frais divers, au total 11,122 fr. avez-vous messieurs, quelques observations à présenter à ce sujet?

M. CLÉMENT. — J'ai eu l'honneur de présenter à la Commission financière un amendement tendant premièrement, à la suppression de l'imprimerie, 2^e à alouer aux employés et apprentis, une gratification, à titre d'indemnité.

Si le Conseil veut bien le permettre je lui donnerai connaissance d'une proposition qui m'a été adressée par M. le chef de l'imprimerie civile.

Monsieur le Conseiller général,
Aujourd'hui le matériel de mon imprimerie me met à même de pouvoir exécuter à des conditions plus avantageuses que l'imprimerie du gouvernement, les différents travaux de typographie du service local à exécuter par son imprimerie:

1^e Pour tous les imprimés nécessaires à ce service tel que, mandats de paiement, bordereaux, têtes de lettres, bulletins agricoles, ampliations, etc., etc., ainsi que les imprimés de registres, pour une somme de deux milles francs à forfait ci..... 2,000 fr. 00

Pour les travaux ci-dessus le papier n'est pas compris. Et je m'engage à fournir ces différents imprimés dans les soixante-douze heures de la commande.

2^e Pour les imprimés ci-après le papier est fourni par l'imprimeur aux prix suivants:

12 imprimés compte de développement.	80 f. 00
Budget et projet de budget	100 00
52 n° de la Feuille Officielle pour	3,000 00
100 exemplaires Bulletin de la colonie (non broché)	4,205 00
50 annuaires de la colonie de 200 pages et au-dessous	900 00
	8,285 f. 00

Pour les travaux concernant spécialement le Conseil général, le prix ne peut-être fixé que par le Conseil. S'il désire avoir les procès-verbaux des séances pendant la durée de la session, cela entraînerait des travaux de nuit et par suite pourrait augmenter la subvention accordée jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur, Monsieur le Conseiller général, d'être avec respect, votre tout dévoué serviteur,

LELANDAIS.

M. CLÉMENT. — J'ajouterais à ce que je viens de dire les réflexions suivantes:

L'an dernier, au cours de la discussion, dans la Commission financière, d'une proposition de notre collègue, Monsieur Houdouze, il fut un moment question de supprimer l'imprimerie du Gouvernement.

Cette Commission trouvait, non sans raison, que l'imprimerie était de trop à notre budget et, si elle en assura le maintien provisoire, ce fut surtout parce qu'il n'y avait pas alors dans la colonie, d'industrie privée possédant le matériel suffisant pour imprimer les publications de l'Administration locale.

St-Pierre possède aujourd'hui un atelier dont le matériel, plus important et en meilleur état que celui de l'imprimerie du Gouvernement, permet d'entreprendre tous les travaux typographiques, dont peut avoir besoin l'Administration.

Le service de l'imprimerie coûtera 11 122 fr. pour en 1887 dit le projet de budget, veuillez bien remarquer Messieurs, que ce chiffre de 11 122 fr. n'est affecté qu'à la solde et à l'entretien du matériel, si à cela vous ajoutez le chauffage, l'éclairage, le loyer et les petites réparations de l'atelier, le temps passé par un Chef de bureau et d'un écrivain de l'Intérieur, celui-là à la comptabilité, celui-là à la direction du personnel et à la correction de la composition, vous admettrez avec moi que l'imprimerie coûtera bien 13 000 fr. en chiffre net.

On va peut-être en objecter que de ces 13 000 fr. il faut en distraire 2 000, qui sont prévus aux recettes. Ce sera à tort, Messieurs, car pour bien vous persuader que les recettes de l'imprimerie seront, en 1887 presque nulles. Une dépêche ministérielle de 1885 enjoint au Chef de la colonie, d'empêcher les administrations publiques de faire concurrence aux industries privées. Il est donc interdit à l'imprimerie du Gouvernement de faire concurrence à l'imprimerie Lelandais qui est aujourd'hui en état de satisfaire aux besoins de la colonie.

Cette imprimerie Lelandais publie en outre un journal « l'Indépendant » auquel la Feuille officielle ne doit pas d'avantage faire concurrence. Si donc votre imprimerie ne peut plus faire des travaux pour le public, si votre Feuille Officielle ne peut plus insérer d'annonces, pas même les annonces judiciaires, il n'aura plus de recettes pas même celles qui pourraient parvenir des abonnements, à la Feuille Officielle, ces abonnements tombant seuls, de ce fait que l'Indépendant publiera les actes officiels de la colonie.

Il est donc acquis, que pour 1887, l'imprimerie vous coûtera 13,000 fr. en attendant les augmentations futures qui seront nécessaires par le renouvellement du matériel dont l'état est parfois le plus précaire.

L'industrie privée nous offre de faire pour une somme de 9,000 fr. tous les travaux d'imprimerie qui s'imposent à l'administration.

Encore est-il compté, dans ce prix 3,000 fr. pour 52 tirages de 200 exemplaires à 4 pages l'une de la feuille Officielle si vous admettez que cette feuille ne doit contenir rien autre chose que des actes officiels, vous aurez certainement une réduction sur son prix de revient. On peut donc dire que le prix de 9,000 fr. est un maximum et que, en livrant les travaux de typographie à l'industrie privée, on réalisera, dès maintenant une économie de plus de 4,000 fr. chiffre qui ne peut qu'assurer en augmentant pour les années à venir.

J'insiste donc MM. pour que vous ne repouviez pas ma proposition qui consiste en ceci:

1^e Supprimer l'imprimerie;

2^e Vendez son matériel;

3^e Assurez au personnel en le congédiant une gratification dont je ne me permets pas de fixer l'importance.

En votant cette proposition, vous pourrez dire que vous ne vous êtes occupé que de l'intérêt général et de l'avenir de la colonie.

M. YON. — Je prie le Conseil de vouloir bien émettre un vœu concernant la *feuille officielle*.

Depuis quelque temps, en effet, elle est rédigée comme un vrai journal, il n'y manque plus rien, voir même le feuilleton. On pourrait vraiment être tenté de croire que ce genre nouveau, de rédaction a été établi dans le but de faire échecs au journal l'*Indépendant* et je ne veux pas m'arrêter à cette supposition.

M. CLÉMENT. — Supposition qui est vraie.

M. YON (continue) laquelle d'ailleurs ne me paraît peu être en rapport avec caractère généreux de l'Administration locale.

M. LEFÈVRE. — Je propose au Conseil de voter la somme de 6,000 fr. pour l'imprimerie du gouvernement, et de décider que la somme de 3,122 fr. inscrite au budget »Frais divers sera réservée pour travaux que l'Administration procurera à l'imprimerie civile.

M. CLÉMENT. — Ne croyez pas cela, l'Administration ne fera jamais travailler l'imprimerie civile ou fera travailler d'avantage les ouvriers, et cette somme de 3,122 fr. se trouvera dépensée quand même et selon la volonté de l'Administration.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Conseil ayant décidé, le rejet de l'amendement de M. Clément; et l'imprimerie étant par ce fait maintenue je prie le Conseil de décider quel chiffre il entend porter au budget pour le crédit à ouvrir.

M. DUPONT. — Je propose 8000 fr.

Par assis et levé le Conseil adopte cette somme.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Conseil sur la proposition faite par MM. Lefèvre et Dupont laquelle à pour objet de voter la somme de 3122 fr. portée à l'article 5 § Frais divers sous le titre »Frais d'impression en dehors de l'Imprimerie du gouvernement.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — Pour ce que ne pourra pas faire l'imprimerie du gouvernement.

Le Conseil adopte cette proposition.

M. CLÉMENT. — Je prie le Conseil de vouloir bien constater que je vote contre parce que, je le répète, l'imprimerie Lelandais ne touchera jamais rien de ces 3,122 fr.

M. CLÉMENT. — Aux allocations diverses, il y a un amendement dont je suis l'auteur tendant à une subvention de 2,000 à la caisse des naufragés. L'an dernier a été fondée une société de secours mutuels, les services qu'elle a rendus et qu'elle rend tous les jours ne se comparent plus. Il s'agit d'abord des marins, classe intéressante s'il en fut jamais et qui mérite tous nos égards. Dans l'état actuel, quand survient un sinistre et ce n'est pas rare malheureusement, la veuve est sans secours, car je ne compte pas comme secours suffisant les 600 g. de pain que le bureau de bienfaisance alloue à la veuve, et les 300 g. à chacun des enfants. La situation est précaire, ainsi que vous le voyez, et notre devoir est, je crois, d'y remédier dans la mesure du possible. Dans toutes les villes métropolitaines Fécamp, Dieppe, Granville et je crois même St-Malo des caisses de naufragés existent depuis longtemps. Elles sont alimentées par des allocations de la nature de celle que je vous propose aujourd'hui et aussi par des dons de toute espèce des offrandes et des quêtes faites à domicile. Cette institution régie par un Conseil d'administration complet, président, vice-président et secrétaire, leur but est naturellement de venir en aide aux veuves et orphelins des marins naufragés en faisant la répartition suivant les besoins reconnus de chaque famille. En votant donc, MM. le crédit de 2000 fr. que je vous demande, vous ferez une bonne œuvre, et ce sera le point de dé-

part de l'institution que je vous propose.

M. SALOMON. — J'appuie de tout mon pouvoir la proposition de M. Clément qui est excellente, je m'étonne que dans un pays essentiellement maritime comme St-Pierre, on n'ait jamais pensé à créer une caisse des naufragés. C'est une institution qui rend les plus grands services partout où elle existe; aussi malgré mon grand désir de faire des économies je voterai la somme de 2000 fr. demandée.

M. LE CHEF DU SERVICE DE L'INTÉRIEUR. — J'appuie la proposition de l'honorable M. Clément, et j'allais dire ce que vient d'exprimer si bien M. Salomon.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Conseil sur l'adoption en principe de la proposition de M. Clément.

A l'unanimité, adopté.

Sur la proposition du président, le Conseil vote également à l'unanimité le crédit de 2000 fr. comme fonds de secours pour la caisse des naufragés.

M. CLÉMENT. — M. le chef du service de l'Intérieur a saisi le Conseil général d'une demande de M^e V. Flouest ayant pour but d'obtenir une indemnité qui lui permette de se procurer un local assez vaste pour y installer l'école enfantine qu'elle dirige. Votre Commission vous propose d'inscrire une somme de 500 fr. à cet article.

M. YON. — On pourrait certainement accorder une indemnité mais seulement à titre provisoire, et jusqu'au jour où sera reconnu que cet établissement scolaire naissant pourra suffire à lui-même.

M. CLÉMENT. — Cette somme de 500 fr. n'est votée que pour la durée d'une année, l'année prochaine on pourra en demander la réduction si besoin est.

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose au Conseil l'adoption de cette somme de 500 fr. pour indemnité accordée à M^e V. Flouest.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est levée et renvoyée à mardi prochain à 7 heures.

VARIÉTÉS

LA DÉFENSE MOBILE PAR LA CANONNIÈRE FARCY

Le *Voltaire* communique à ces lecteurs les détails suivants que lui a fournis M. Farcy député de la Seine au sujet de sa canonnière.

— Le but que j'ai cherché à atteindre en construisant ma canonnière, me dit M. Farcy, est la réalisation de la défense mobile.

On a dépensé des sommes folles pour construire et armer des forts. C'est bien et je ne prétends pas que l'on ait eu tort, loin de là.

Mais avec les progrès incessants de l'artillerie, avec les découvertes récentes de matières explosives, la destruction des forts, va devenir non seulement possible, mais relativement facile.

D'ailleurs, un fort pris est une arme retournée contre vous.

La défense mobile a cet avantage énorme d'être à peu près invisible et insaisissable. Là est pour moi, comme pour bien d'autres, le but final des efforts de tous ceux qui cherchent à protéger leur pays contre les invasions.

Pour constituer cette défense, il fallait arriver à construire des canonnières, pouvant manœuvrer sur les cours d'eau intérieurs. C'est le problème que je crois avoir résolu. Mon récent voyage me semble l'avoir prouvé.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ma canonnière est construite, vous le savez. En 1869, des expériences furent faites; un rapport signé de M. Dompierre-d'Hornoy, contre-amiral, et la lettre que j'ai reçue à la suite de ce rapport de l'admiral Rigault de Genouilly prouvent qu'elles furent concluantes.

Ma canonnière, dit ce rapport, manœuvre bien, tient même la grosse mer et résiste parfaitement au tir de grosses pièces.

A la suite de ces expériences, vous

croyez peut-être que l'on s'occupa de construire une flottille de mes petits bâtiments? Que non pas! Sous prétexte que cinq semaines suffisaient à la construction, on attendit. Et, lorsque 1870 arriva, il était trop tard.

Depuis j'ai attendu.

Cependant sur ma demande, elles furent envoyées au Tonkin. Là on trouva moyen tout en réduisant l'artillerie de 1,800 kilos sur 22,000 de leur faire caler 1 m. 30 au lieu de 1 mètre qu'elles doivent caler normalement, grâce à une surcharge de toute sorte d'inutilités. Cependant elles furent utilisées, grâce aux facilités de la manœuvre.

Il s'agissait de faire une expérience publique et qui put attirer l'attention sur un engin de guerre que, toute vanité à part, je crois utile. C'est pourquoi j'ai fait ce voyage d'Orléans.

Vous ne nous faites pas une idée des difficultés qu'il a fallu surmonter pour arriver dans cette ville. La Loire était tellement basse que la navigation y était impossible.

Nous avons passé quatre bancs de sable en draguant sur le passage, au prix d'efforts inouïs. Nous avons passé 94 écluses de 5 m. 20, alors que, de bord à bord, ma canonnière mesure 5 m. 10. Nous avons passé sous des ponts si bas qu'il a fallu scier notre cheminée et démonter les petits canons établis sur les roulies.

Et malgré toutes les mauvaises prédictions, contre l'avis de tous, nous avons passé et nous sommes arrivés. N'est-ce pas une preuve irréfutable de l'utilité et des propriétés de ma canonnière?

Les Prussiens, grâce à l'oubli que l'on a commis chez nous ont précédés dans cette voie. Ils ont sur le Rhin, cela est su aujourdhui, des bateaux dont je ne connais pas la construction, mais qui portent de grosses pièces. N'est-il pas temps de nous prémunir aussi?

La défense mobile, c'est la résistance sur un point inconnu. Grâce aux cartes, on connaît l'emplacement des moindres forts tout autant que celui des villes. On les entoure à distance et l'on bombarde à coup sûr.

Mais que voulez-vous faire contre un petit bâtiment comme le mien, qui remonte et manœuvre dans les petits cours d'eau, et qui est armé d'un canon de 14 centimètres? Il peut se porter au devant de l'ennemi, le cribler d'obus ayant que l'on ait pu savoir d'où arrive cette pluie. Lorsqu'on s'en est rendu compte, il a fui. Et de plus loin il recommence.

Je ne prétends pas organiser une défense avec des canonnières. Mais songez qu'elles ne coûtent que 29,000 fr. au plus et qu'en cinq semaines on les construit. Supposez-en une centaine disséminées dans quatre ou cinq cours d'eau et pouvant d'ailleurs, grâce à la facilité du déplacement et des manœuvres passer de l'un dans l'autre. Ne croyez-vous pas que cela serait un puissant facteur dans une guerre? Faites donc approcher un corps d'armée d'un cours d'eau défendu à 7 kilomètres par une douzaine de mes canonnières.

Voilà ce que j'ai exposé, avec des démonstrations à l'appui, à tous les riverains de la Seine et de la Loire, jusqu'à Orléans. Et, je dois dire que tout le monde m'a parfaitement compris et que partout j'ai reçu l'accueil le plus flatteur, le plus consolant et le plus encourageant pour moi.

J'espère qu'en haut lieu, après cette expérience absolument concluante, on voudra bien s'occuper de ma canonnière. Ce n'est pas pour moi une question d'amour-propre d'inventeur. Non, je crois avoir fait quelque chose d'utile pour mon pays, et la récompense de mes efforts serait dans l'emploi fait de mon œuvre.

CONNAISSANCES UTILES.

Traitements de l'ophtalmie et de l'affaiblissement de la vue.

Faire cuire un œuf; le couper en deux; en extraire le jaune; d'autre part, rappeler

de la pulpe de pomme, de reinette autant que possible, douce tout au moins; la mélanger avec une cuillerée de sucre en sucre, et une cuillerée à café de boisson d'avoine; et de façon à former un mélange d'avoine.

Ce collyre est versé dans un des creux de la coquille de l'œuf qui servira d'assiette. On l'applique le soir en se couchant sur l'œil enflammé du malade en le fixant avec un foulard ou un mouchoir. Il est rare que, le lendemain, la guérison ne soit obtenue.

Soulagement du mal de dent.

Prendre une semence de graine de nigelle (cheveux de Vénus), plante qui croît dans les jardins; introduire cette semence dans la cavité douloureuse ou elle détermine rapidement un petit ulcère qui détruit la sensibilité de la dent malade.

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE.

Novembre. ENTRÉES

26 (Halifax). Frileuse, g. f. c. Luce, 300 foin et pommes pour le capitaine.

(Philipsburg St-Martin/Antille). Zacharie b. g. f. c. Mary, avec sel pour M^e V. Ed. Thomazeau.

29 (Charleston). Deux Sœurs, g. f. c. Cormier, avec pommes de terre et avoine pour le capitaine.

30 (Boston). Eider, g. f. c. Mathurin, avec farine; lard; biscuit; saindoux; doris et ustensiles de pêche pour MM. R. O. Sheehan et C^{ie}.

30 (Marseille). Marguerite, g. f. c. Lainé avec sel et vin pour M. Anat. Lemoine.

Novembre. SORTIES.

25 (Bordeaux). Marie-Gabriel, g. f. c. Chambert, avec 131,142 k. morue verte 1,320 k. huile de morue et 211 caisses homards chargé par M. J. Chambert.

26 (St-Malo). Liquidateur, b. f. c. Barbu, avec 10,000 k. issues de morues et 17,250 k. huile de morue chargé par M. Aug. Lemoine.

26 (Marseille). Marie-Postel, g. f. c. Dauphin, avec 84,414 k. morue sèche chargé par MM. V. E. Pepin; Beust et fils; Frécker Lacroix et C^{ie} et A. Demalvialin.

26 (Cap-Breton). Cumming, g. a. c. Landry, avec lest.

27 (Guadeloupe). Bretagne, 3 m. f. c. Leroux, avec 134,663 k. morue sèche chargé par MM. M^e Guibert et fils; V. G. Gautier; Riotteau et fils, E. Poirier et A. Dupont; V. E. Pepin; V. Ed. Thomazeau et Anat Lemoine.

29 (Sydney). Océan Stard, g. a. c. Byrn, avec lest.

30 (Sydney). Maria-Catharina, g. a. c. Cuoni, avec lest.

30 (Guadeloupe). Evangeline, g. f. c. Lep ge, avec 78,871 k. morue sèche chargé par MM. Aug. Lemoine; Beust et fils; Riotteau et fils; H. Lecharpentier et J. B. Vidart.

L'administrateur Gérant, Lelandais.

ANNONCES

HOTEL INTERNATIONAL.

J. B. DUQUESNEL, PROPRIÉTAIRE

Attentions et prévenances.

Prix modérés.

St-Pierre. — Imprimerie Lelandais